COMMUNE DU FENOUILLER (85)

Plan Local d'Urbanisme

Révision du PLU prescrite le 14 novembre 2016, arrêtée le 29 avril 2019

Déchets

DOSSIER APPROUVÉ LE :

Vu pour être annexé à la délibération,
Monsieur le Maire

atelierurbanova
urbanisme & architecture

Eau-Méga
Conseil en Environnement

Eric ENON
Paysagiste concepteur

La gestion des déchets

1.1. Compétences

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le ramassage des déchets ménagers et assimilés est assuré en régie par le personnel communautaire. Le traitement de ces déchets est ensuite assuré par Trivalis.

La collecte des déchets

Les conditions de collecte sont les suivantes :

- Ordures ménagères : une fois par semaine
- Emballages recyclables : une fois tous les quinze jours
- Papier et verre : point d'apport volontaire

1.2. Le tri des déchets

a) Les déchèteries

Les déchèteries les plus proches se situent à Givrand ou Saint-Hilaire-de-Riez.

b) Les collectes sélectives

La collecte sélective se fait en **point d'apport volontaire.**